

## Renouvellement DA I - Diagnostic Approfondi de Type 1

Renouvez votre agrément de technicien en diagnostics approfondis de type I (en Région Wallonne)



### Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Cette formation a pour but le renouvellement de l'agrément de 'technicien agréé en diagnostic approfondi de type I' pour la Région Wallonne.

**PROGRAMME :**

Révision du cadre réglementaire.

Rappels concernant les différents rendements des chaudières.

Rédaction correcte du rapport de diagnostic approfondi.

Conseils sur les mesures d'amélioration de la chaudière et du système de chauffage choisi.

Volet de communication du technicien vis-à-vis du propriétaire.

En Région Wallonne, l'agrément DA I doit être renouvelé tous les 5 ans.

**SYLLABUS :**

Le syllabus est envoyé à chaque participant, par mail, 7 jours avant le début des cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

**Notre formateur : Monsieur Luc Brees**

Ingénieur, certificateur PEB et auditeur en chauffage, a participé à l'élaboration de différentes réglementations PEB dans les 3 Régions du pays.

Formateur à l'efp depuis de nombreuses années.

## objectif

Maintient de votre agrément Wallon en Diagnostic Approfondi de Type I

## Détails sur la formation:

## Public cible

Cette formation s'adresse principalement aux chauffagistes et aux bureaux d'études en techniques spéciales.

**PREREQUIS :**

Envoyer une copie de votre courrier d'agrément VALIDE à la date de l'examen, à l'adresse :

[fc.construction@efp.be](mailto:fc.construction@efp.be)

**DETAILS SUR LA FORMATION**

Technicien agréé en Diagnostic Approfondi de Type I

**Prix:** 275 €

**Durée:** 8h00

**Dates:**

- 11-05-2026

**Horaire :** de 8h30 à 17h00

**Lieu :** efp - 292b rue de Stalle - 1180 Uccle

**Places:** Min. 4 - Max. 16

**CONDITIONS D'ADMISSION****Document à fournir à l'inscription :**

- Copie de votre courrier d'agrément VALIDE à la date de l'examen, à envoyer par mail à: [fc.construction@efp.be](mailto:fc.construction@efp.be)

**ATTENTION :** sans ce document VALIDE, vous ne serez pas autorisé à suivre le cours, ni à présenter l'examen et aucun remboursement ne pourra être exigé.

**Le coût de la formation est à payer à l'inscription.**